

DECLARATION N° 008 /NDH/DE/2018

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 07 OCTOBRE 2018 : OBSERVATION GENERALE DE NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME CAMEROUN SUR LE DEROULEMENT DU SCRUTIN

Nouveaux Droits de l'Homme-Cameroun, a comme de tradition depuis 1997, déployé une mission d'observation nationale de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 au Cameroun.

Au regard des rapports préliminaires des Observateurs de la Mission, NDH-Cameroun est en mesure, en attendant la publication de son rapport final de présenter une déclaration préliminaire qui permet de donner un aperçu global du déroulement de cette élection.

Restant attentif et préoccupé par la situation dans les régions anglophones, la Mission de Nouveaux Droits de l'homme a relevé de manière générale de nombreux dysfonctionnements dans les autres régions au sujet des listes électorales, des cartes d'électeurs, des scrutateurs et autres représentants des candidats, de la gestion des procès-verbaux, etc.

Ces dysfonctionnement portent notamment sur :

1) La restriction du rôle des OSCs dans le processus électoral

La décision du MINAT qui consistait à restreindre de manière significative le nombre d'observateur électoral sur toute l'étendue du territoire, s'est clairement matérialisée sur le terrain. Dans plusieurs centres de vote de Yaoundé notamment : Le marché d'Etoudi, l'école publique d'Olembé et d'Etoudi, la mission d'observation de NDH descendu sur le terrain n'a observé la présence d'aucun autre observateur.

2) La faible participation des électeurs inscrits

L'un des faits remarquable durant ce 07 octobre était la faible participation des électeurs à ce scrutin. Dans la plupart des bureaux de vote, le nombre de votant n'atteignait pas la moitié du nombre total d'inscrits sur les listes électorales affichées par bureau de vote.

Dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, les électeurs dans leur immense majorité n'ont pas pu se rendre dans les bureaux de vote. Ils sont restés terrés chez eux à cause des facteurs multiples à l'instar de l'insécurité, du mot d'ordre des groupes armés, du désintérêt affiché et des couvre-feux en vigueur.

Les déplacés internes et les réfugiés camerounais au Nigéria n'ont pas pu accomplir leur devoir civique, bien que certains disposaient de leur carte d'électeur. En fait aucune disposition n'a été prise par ELECAM pour ces derniers.

3) Le grief relevant des bureaux de vote et des listes électorales

- **Difficile localisation des bureaux de vote** : plusieurs électeurs rencontrés avaient de la peine à retrouver leur bureau de vote car, dans la plupart des cas les bureaux indiqués sur les cartes électorales ne correspondaient pas à la localisation sur le terrain. C'est l'exemple des bureaux de vote de l'école publique de Mfandena et de l'école publique de Manguier qui se confondaient. En effet, plusieurs électeurs n'ont pas pu faire la différence entre 'Mfandena 1' et Mfandena 2' inscrits sur les cartes électorales ; plusieurs se sont rendus à l'école publique de Mfandena à l'omnisport pour se faire dire que Mfandena 1 était plutôt l'école publique de manguier.

- **Les doublons sur les listes électorales** : on a observé que sur certaines listes électorales des noms d'électeurs étaient inscrits plusieurs fois, alors que certains électeurs bien inscrits et détenteurs d'une carte de vote n'ont pas retrouvés leurs noms sur les listes électorales.

- **Les noms des personnes décédées sur les listes électorales** : c'est le cas dans le bureau de vote de l'école primaire de « meno and bodio » situé à Ngoussou où 04 décédés ont été retrouvés sur la liste.

La problématique de la gestion des cartes électorales

- **Des électeurs qui votent sans carte électorale ni CNI** : des électeurs sans pièces d'identité ni carte d'électeur ont à certains endroits, votés avec des permis de conduire et parfois avec des récépissés de CNI.

- **L'abandon des cartes électorales à la merci des corrupteurs et autres artisans de la fraude électorale** : des centaines de cartes électorales étaient manipulées par des personnes non accréditées et difficilement identifiables à l'entrée de certains bureaux de vote (bureau de vote Ecole de police II/F ramené à l'école publique d'Ekoudou 1A).

4) Absence de représentants des candidats dans les bureaux de vote

Les représentants des candidats ont brillé par leur absence dans les bureaux de vote. Dans certains bureaux, on pouvait compter à peine deux ou trois représentants de candidats et très peu sont les bureaux où les représentants de 09 candidats étaient tous présents.

5) L'adversité face aux observateurs nationaux

Plusieurs observateurs nationaux se sont vus refuser l'accès dans les bureaux de vote par les membres des commissions électorales.

6) Des éclats de voix dans certains bureaux de vote

Dans certains bureaux de vote, lors du dépouillement, le fait pour les membres du bureau de vote de refuser l'usage des téléphones portables aux personnes qui voulaient filmer les opérations de décomptes de voix, a conduit à des éclats de violence dû à la difficulté d'interprétation de la décision d'ELECAM sur cette question.

7) - Les urnes non scellées dans certains bureaux de vote

Des urnes n'étaient pas scellées dans plusieurs bureaux de vote comme à l'école publique d'Etoudi - bureau A, à l'école publique d'Olembé-bureau D.

De manière générale, l'encre utilisée n'était pas indélébile favorisant ainsi les votes multiples dans plusieurs bureaux de vote.

Observation générale

Nouveaux Droits de l'Homme regrette que sa recommandation sur l'impératif du report de l'élection comme condition préalable au dialogue avec la partie Anglophone, avant les élections n'ait pas été prise en compte par le gouvernement de Yaoundé.

Il est évident, au regard de toutes les irrégularités observées, des multiples violations des droits de l'homme au cours de ce processus électoral, et surtout de la non expression souveraine de deux régions du Cameroun, que l'élection présidentielle du 07 Octobre 2018, ne saurait être considéré comme une élection démocratique.

Fait à Yaoundé, le 15 Octobre 2018


Pour NDH Cameroun
Cyrille Rolande Bechon
Directrice Exécutive

Contacts : Tél 242 01 12 47 / 675 65 72 92 / mail ndhcam@yahoo.fr / www.ndhcam.org.

NDH

ONG avec Statut Consultatif auprès de l'ONU
NDH-International : JUNIN 202-BP2-1026. Buenos Aires – Argentine
Membre du Bureau International pour la Paix (BIP) Genève Suisse
Membre du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) Strasbourg – France
Présidence du RADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées)